



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-3564 - ALUR
dossier lié n° 2007-0407

Maisons-Alfort, le 5 mars 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
ALUR, identique à HAUBAN**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 30 juillet 2007 d'un dossier, déposé par DOW AGROSCIENCES S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ALUR.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence HAUBAN ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080094 de la préparation HAUBAN est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant l'avis favorable de l'Afssa n° 2007-0407 du 14 octobre 2008 sur la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation HAUBAN ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour ALUR est bien strictement identique à celle déclarée pour HAUBAN ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation ALUR, présentée par DOW AGROSCIENCES S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit HAUBAN.

Pascale BRIAND